



N°  
19

## Droit social Maîtriser l'annualisation du temps de travail

1 jour

7 septembre 2023  
9h-12h30 / 13h30-17h

### Intervenant :

Maitre Louis-Philippe BICHON  
Avocat conseil en droit social

Coût : 295 €

### Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines, des plannings Les stagiaires peuvent venir avec leur accord d'annualisation ou avec leur projet d'accord pour examiner avec le formateur ses modalités propres d'application.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

Modalités pédagogiques : formation en présentiel—Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier  
Alliance d'apports théoriques et pratiques—Exemples de calculs  
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

### Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : étude de cas pratiques  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

Lieu : Orléans

### Objectifs pédagogiques

- Définir le cadre juridique précis de deux dispositifs de répartition du temps de travail sur une période annuelle : la modulation, et les jours de RTT sur l'année.
- Identifier le mécanisme de la gestion annuelle du temps de travail
- Distinguer la situation particulière des temps partiels.
- Construire des plannings conformes aux limites conventionnelles.
- Analyser les conséquences des périodes non travaillées sur le décompte du temps de travail (absences indemnisées ou non, entrées/sorties en cours d'année).

### Programme

#### **Introduction :**

- Les notions d'annualisation : dérogation au droit commun, modulation, jours de RTT sur l'année, forfait annuel en heures ou en jours.
- La situation des cadres.

#### **Les sources de la réglementation**

- L'évolution des règles légales
- L'inventaire des règles conventionnelles (accords de branche, et conventions collectives)

#### **Le cas particulier du temps partiel sur l'année**

- Un cadre conventionnel strict
- La rédaction du contrat de travail

#### **Les éléments de construction des plannings**

- Amplitude maximum quotidienne
- Durées minimales et maximales quotidiennes
- Coupures et séquences de travail quotidiennes (temps plein ou temps partiel)
- Pause de 20 mn dans une journée de travail
- Durée minimum du temps de repas
- Repos entre deux journées de travail (principe et dérogations)
- Durée minimum hebdomadaire
- Durée maximum hebdomadaire
- Les particularités du travail de nuit.

#### **Le traitement des heures supplémentaires**

- L'appréciation dans un cadre hebdomadaire ou annuel
- Les contreparties aux heures supplémentaires suivant l'effectif de l'entreprise (salaire ou « récupération »)

#### **La gestion des années incomplètes**

- L'incidence des absences sur le décompte annuel du temps de travail
- L'impact des entrées et sorties en cours d'année sur la durée du travail et le solde de tout compte

#### **Les modalités d'enregistrement du temps de travail**

